



Conflit avec le gerant (SARL)

Par **SARL 95**, le **22/02/2019** à **20:41**

bonsoir rnje suis un associée de 50 % d'une société SARL (boulangerie) , sa Fe deux semaines la société est fermé j'appelé la gérante ne répond pas et j'entendu de quelqu'un quelle veut vendre sans me prévenir et j'ai appelé la banque j'ai trouvé des dettes de 5 milles euro en plus je connait rien sur la recette je sen qu'elle prend l'argent a ses intérêt personnelle et fait travailler des gents sans déclaration et el a licencier un salarier en CDI sans motif.rnje voudrais savoir que je peut faire a cette situation et rembourser mes argents que j'ai investi quand on a acheter la boulangerie.rnmerci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **23/02/2019** à **08:44**

Bonjour,rnrnDemandez à un expert comptable, un audit sur les finances, la comptabilité de cette entreprise.

Par **Emmaar**, le **09/12/2021** à **12:26**

Bonjour, rnrnVous proposez de trouver un expert-comptable, c'est la solution idéale?? Mais mon souci, c'est de trouver celui qui est fiable dans ses travaux. Que peut-on faire si mon comptable refuse d'attester?? Veuillez m'excuser pour le désagrément.

Par **Tisuisse**, le **09/12/2021** à **13:12**

Bonjour EMMAAR,rnrnVotre comptable n'a pas à refuser quoi que ce soit puisque c'est votre expert comptable qui fera le travail de contrôle. L'expert est agréé près des tribunaux alors que votre ne l'est pas.